



La campagne d'acquisition 2022 du [Fonds d'art contemporain – Paris Collections](#) est actuellement ouverte sur Paris.fr, et jusqu'au lundi 31 janvier 2022 (minuit).

Cette année encore, la Ville de Paris s'engage auprès des artistes en accordant au Fonds d'art contemporain – Paris Collections un budget d'acquisition, symbole d'un soutien renouvelé à la création contemporaine.

Les artistes et galeries peuvent déposer les candidatures [depuis ce formulaire en ligne](#), dans la limite de 2 dossiers d'artistes et de 3 propositions d'œuvres par artiste.

Les modalités pratiques et conditions de recevabilité sont présentées dans [cette plaquette](#).

Pour rester en contact, visitez nos pages [Facebook](#) et [Instagram](#) !

**FONDS  
d'ART  
CONTEMPORAIN  
– PARIS  
COLLECTIONS**